



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/05/16

Reçu en Préfecture le : 03/05/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 2 mai 2016
D - 2016/142

Aujourd'hui 2 mai 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Benoit MARTIN

**CAPC musée d'art contemporain. Itinérance de
l'exposition LaToya Ruby Frazier avec le Carré d'Art
Musée de Nîmes. Avenant à la convention. Signature.**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la réunion de notre assemblée du 23 novembre 2015, vous avez donné votre autorisation à la signature d'une convention d'itinérance entre la Ville et le Carré d'Art Musée de Nîmes pour la présentation d'une exposition consacrée à LaToya Ruby Frazier au CAPC musée d'art contemporain.

L'artiste vient de nous faire savoir qu'elle est lauréate d'un prix artistique qui lui sera décerné à New York à la date initialement prévue du vernissage de son exposition à Bordeaux.

Or pour permettre au CAPC d'accueillir cette grande photographe américaine, il lui a été proposé de décaler d'une semaine la date d'ouverture de son exposition et ainsi la fixer au 19 mai au lieu du 26, ce que l'artiste a accepté.

Un avenant à la convention initiale a été ainsi rédigé permettant de préciser les nouvelles dates de vernissage de l'exposition à Bordeaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer ce document

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mai 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

**CONTRAT D'ITINERANCE
EXPOSITION LATOYA RUBY FRAZIER
AVENANT**

ENTRE

La Régie municipale, pour le Carré d'Art Musée, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière représentée par son Directeur, Jean-Marc Prévost, agissant en cette qualité et habilité aux fins de la présente convention par la décision du conseil d'administration N°14-14 du 14 mai 2014,
ci-après dénommée "Carré d'Art Musée" ;

D'UNE PART,

ET

La Ville de Bordeaux pour le CAPC Musée d'art contemporain de Bordeaux, représentée par son maire, Alain Jupé, habilité par la décision du conseil municipal de la Ville de Bordeaux en date du Reçue en Préfecture de la Gironde le

ci-après dénommé « CAPC musée »

d'Art

D'AUTRE PART

Le Carré d'Art Musée et le CAPC musée sont ci-après dénommés les « **Parties** »

L'Article 1 est modifié comme suit

Musée d'art contemporain de Nîmes

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de fixer l'ensemble des modalités liées à la présentation d'une exposition consacrée à LaToya Ruby Frazier. Cette exposition est conçue et réalisée par Carré d'Art-Musée d'art contemporain qui en a confié le commissariat à son directeur et conservateur en chef, Jean-Marc Prevost.

Elle sera présentée au CAPC de Bordeaux du 19 mai au 25 octobre 2016.

Les autres stipulations restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en 3 exemplaires,
Le

Po/le Carrée d'Art Musée,
Son Directeur,

Pour la Ville de Bordeaux
Son Maire,

Jean-Marc Prévost

Alain Juppé



Carré

d'Art

Musée d'art contemporain de Nîmes